

CSE extraordinaire Réseau France 3, 23 avril 2020

Le réseau confiné

La visioconférence s'est imposée ces dernières semaines pour les réunions des instances de France Télévisions ; afin d'alléger ces réunions, la CFDT a décidé de se passer de déclarations liminaires et de se consacrer aux points concrètement traités, à savoir, ce 23 avril : le plan de continuité de l'activité dans le réseau régional, la situation sanitaire et la vie du CSE.

Le plan de continuité de l'activité dans le réseau régional

Nos obligations en période de crise : la continuité du service public, la diffusion des messages d'information sanitaire et d'alerte à la population, le droit à l'information.

Nous le constatons tous les jours, dans nos plannings, dans nos grilles de programmes, dans nos JT : notre offre a été réduite et dégradée, avec, pour la direction et dès le 12 mars, un impératif supplémentaire, la sécurité des salariés. En quelques jours, la présence physique du personnel a été réduite de près de 90%. Un schéma type de « ressources » (comprenez salariés) a été élaboré, afin de fabriquer des JT grande Région : une antenne « diffuseur » qui doit être en capacité de fabriquer et de diffuser, et des antennes contributrices qui fournissent des éléments montés et pré-mixés.

Ces JT Grandes Régions ne sont, heureusement, pas destinés à être pérennisés au-delà de la crise sanitaire.

Heureusement, parce que la CFDT considère qu'ils ne sont pas adaptés éditorialement au traitement de l'actu dans nos périmètres – actu que nos sites web, conçus également à l'échelle des grandes régions ! – peinent à traiter ; et heureusement, parce que la CFDT ne saurait accepter une réduction des effectifs des antennes dans une logique de mutualisation au niveau des Grandes Régions, qui n'ont toujours qu'une existence administrative. Les antennes régionales doivent pouvoir continuer à traiter de la vie des territoires en proximité, et cela n'est possible que si nous conservons notre maillage territorial et nos salariés sur site.

La direction attend les annonces gouvernementales de ce mardi sur le déconfinement pour organiser une reprise progressive de l'activité. Mais elle nous annonce d'ores et déjà que le 11 mai ne signifiera pas, pour nous, une reprise totale ; le choix de ne pas faire revenir tout le monde sur site a été fait, et la reprise de l'activité de fabrication / production, annoncée pour la mi juin, ne sera envisageable que si la situation sanitaire reste stable. Et si elle s'aggrave, et bien, nous resterons « en l'état », voire nous pourrions dégrader encore notre offre, la réduire et proposer des flash info plutôt que des JT...

**Le 23 avril, pour la direction, la reprise est encore envisagée
comme un « moment commun » à toutes les régions.**

Mais très certainement faut-il attendre de connaître le plan du gouvernement : sera-t-il régional ? Décliné par « territoires » ? La communication cacophonique du gouvernement sur le sujet ne facilite pas la construction d'un plan de déconfinement pour le réseau régional !

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Le « shut down », pour la Fabrique, est brutal : les activités de l'ex filière sont très significativement réduites :

- **Au siège**, seuls une régie et un plateau tournent avec 16 salariés (contre 26 ou 27 en temps normal et 2 régies) ; un magasinier et un logisticien s'occupent de l'envoi des masques, gels, etc. sur l'ensemble des sites)
- **A la Chaîne info** : 7 salariés et 1 cadre ; **au Nodal**, 2 salariés contre 3 habituellement et présence ponctuelle d'un cadre
- **Au Franay** : la post-production reprend progressivement son activité pour « Un si grand Soleil », avec un monteur/salle
- **A Bois d'Arcy**, rien, et **les Videos mobiles et les tournages fictions et feuilletons** sont à l'arrêt
- **A la planification**, les salariés sont en télétravail
- **En Post-production** : certains monteurs travaillent à distance soit avec leur matériel, soit avec le matériel FTV en prêt. Depuis lundi, un salarié est présent par site (pas tous les jours...) pour finaliser des projets qui étaient déjà en cours.

La direction nous annonce 160 jours d'activité/semaine sur des stations de travail FTV en prêt (rushs sur disques externes), ou sur des stations en cloud avid (ordinateurs personnels des salariés). La post-production de documentaires et de fictions nécessite des moyens spécifiques, gourmands en process et en bande passante, et est difficile à mettre en place en télétravail à distance. Mais quand même, le montage d'un spectacle vivant tourné à 9 caméras, et d'une durée 2 heures, commence en ce moment en télétravail. La semaine prochaine c'est un tournage qui démarre : celui d'une émission LITTORAL, montée par 5 personnes, pour diffusion le 17 mai.

Le Télémixage n'est pas possible : ainsi, à Rennes, des salariés n'ont pas eu l'autorisation de ramener du matériel chez eux pour télétravailler.

A La Fabrique peut-être plus qu'ailleurs, les élus constatent un abandon des salariés par leur direction. La communication est proche de zéro même si les managers de proximité essayent de garder le contact avec leurs équipes, au moins une fois par semaine. L'externalisation de la fabrication de programmes est vécue comme une injustice, puisqu'elle signifie de fait un transfert de l'activité que nous aurions certainement pu prendre en charge malgré le contexte !

La direction de La Fabrique se limite donc à la fabrication des journaux au siège... Mais déclare vouloir se doter rapidement de nouveaux matériels pour organiser la reprise d'activités plus variées en mode déconfinement.

Une reprise d'activité qui pourrait s'étaler dans le temps :

- **Fictions** : peut être fin juin mais plus probablement début septembre
- **Feuilletons** : reprise progressive fin mai avec la fabrication d'un épisode par jour (tournage – post production) ; nous avons en stock 8 semaines d'épisodes incomplets et 14 jours de PAD.
 - **VidéoMobile** : reprise progressive d'émissions de flux dès le lendemain du déconfinement sur le site du Franay, en sortant des postes du car régie afin de protéger les salariés.

Les élus n'acceptent pas l'externalisation de plusieurs émissions, notamment les nouveaux programmes éducatifs de France 4 LUMNI (<https://www.lumni.fr/>), et s'interrogent quant à notre capacité à les fabriquer en interne, malgré le contexte sanitaire ?

La direction explique ses choix par la volonté de protéger les salariés. Selon elle, les salariés ne peuvent plus se déplacer - pas d'hébergement ni de restauration. La stratégie



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

est donc de se limiter à fabriquer à Paris, avec des parisiens. De plus, la conception de ces programmes intègre une fabrication « en mode confinement » (le prof confiné qui fait cours...), cela suppose un matériel « visio » - dont nous ne disposons pas.

Evidemment, tout ceci suscite des questionnements :

- **Les intermittents** : le maintien de leur rémunération a été décidé pour les mois de mars et avril, et prolongé jusqu'à mi-mai pour ceux qui peuvent justifier d'un engagement (planning, mail, texto...)
La Direction envisage de discuter au cas par cas avec Audiens, d'une compensation des indemnités Pôle Emploi. Il s'agit d'un maintien de revenu via une compensation salariale au-delà du revenu de remplacement que Pôle Emploi pourrait leur verser.
- **Les repas du midi** : une indemnité de 12€ / jour sera versée aux salariés sur site qui n'ont pas droit aux tickets restaurants (donc ceux dont le site est normalement doté d'une cantine) et une étude est en cours pour verser la part patronale des tickets restaurants aux salariés en télétravail.
- **Le télétravail** : les chefs de centre seront sollicités pour envisager de permettre aux salariés concernés d'emmener leur fauteuil de bureau chez eux.
- **Les CDD d'école** : les stages de fin d'études sont décalés vers septembre/octobre
- **La « garde d'enfant »** : à partir du 1^{er} mai, ces salariés seront en absence autorisée, une communication est en préparation.

Les élus demandent à la direction d'analyser les conséquences de cette crise pour les salariés, via un questionnaire: le télétravail, le travail sur site, la planification en absence autorisée ou en disponibilité laissent des traces ! Les représentants du personnel devraient être associés à cette démarche, afin de cerner les problèmes, les comprendre, et apporter des réponses.

La direction explique par ailleurs qu'elle aurait lancé, pendant le confinement, une campagne d'entretiens professionnels en audio ou en visio.

Vie du CSE

Représentants de proximité Grenoble : Jean-Jacques PICCA, RP et président de la commission locale des ASC à Grenoble, est remplacé par Jean-Christophe Solari.

Votre représentante syndicale CFDT et vos élus :

*Violette Del Vecchio (Antibes), Bruno Espalieu (Lille), Nancy Gressier (Lille),
Pascal Lefebvre (Lille), Claude Framery (La Fabrique – Lambersart),
Sandrine Bort (La Fabrique – Vendargues), Olivier Mélinand (Brest).*

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

Nos Délégués syndicaux centraux

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : 01 56 22 88 21

CFDT-FTV.FR